

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES

Entre :

Mme SIMONET Fabienne (Présidente)

Association PEPS et Cie, 46 rue des érables, 69 960 CORBAS

D'une part,

Et :

M. Alain VIOLLET

le CCAS de la ville de CORBAS

Espace Lachenal,

18 C, rue des marronniers, 69 960 CORBAS

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

1) Définition de l'intervention :

Proposition d'un atelier autour de différents axes psychomoteurs: équilibre, jeux cognitifs, structuration spatio-temporelle, conscience corporelle, estime de soi, dans le cadre d'un partenariat avec le SAAD de Corbas.

Chaque session se déroule sur 10 séances selon un thème principal : Mémoire, Prévention des chutes ou Relaxation dynamique. Il s'adresse à une dizaine de participants maximum. Les inscriptions sont gérées par le CCAS

2) Conditions d'exercice de l'intervention :

- Intervenante : une psychomotricienne de l'association
- Lieu : la psychomotricienne interviendra dans les locaux mis à disposition par le CCAS
- Matériel : la psychomotricienne apportera le matériel nécessaire au bon déroulement de l'atelier.

3) La psychomotricienne s'engage à réaliser 20 ateliers de 1h chacun, 10 par thème, selon un planning établi ensemble, sur une période allant de janvier à décembre 2021. Si elle ne pouvait réaliser certaines dates, elle s'engage soit à en proposer d'autres soit l'association pourra chercher une autre intervenante psychomotricienne D.E..

4) Le CCAS s'engage à verser pour chaque intervention la somme de cinquante cinq euros (55€) net (soit un taux horaire de 55€), payable sur facture à la fin de chaque session, soit un total de mille cent euros (1 100€) TTC.

L'association n'est pas assujettie à la TVA.

Fait à Corbas

le

en 2 exemplaires

310
Fabienne SIMONET
Présidente de PEPS et Cie

Alain VIOLLET
Président du CCAS de Corbas

Christel ZOUAREK